



**Mutuelle BNP Paribas assistance vous accompagne.**  
Face aux aléas de santé, nous avons souvent besoin d'écoute et d'aide.

La Mutuelle du Groupe BNP Paribas permet de bénéficier des prestations d'assistance incluses dans vos garanties.

### **HOSPITALISATION, IMMOBILISATION, MATERNITÉ**

Pour toute hospitalisation (y compris ambulatoire), pour tous cas d'immobilisation (imprévue de plus de 5 jours ou prévue de plus de 10 jours) ou en cas de maternité (séjour de plus de 4 jours), Mutuelle BNP Paribas Assistance vous propose une aide à domicile (ex : aide-ménagère) ou encore une prestation de bien-être (ex : portage de repas ou livraison de courses alimentaires) à votre retour.

### **VOUS DEVEZ SUIVRE UN TRAITEMENT DE CHIMIOTHÉRAPIE ET/OU RADIOTHÉRAPIE**

Mutuelle BNP Paribas Assistance vous met à disposition et prend en charge une aide à domicile pendant toute la durée du traitement dispensé en milieu hospitalier ou prescrit à domicile.

### **L'UN DE VOS ENFANTS EST MALADE OU BLESSÉ**

Mutuelle BNP Paribas Assistance organise et prend en charge une garde d'enfants compétente à votre domicile jusqu'à 5 jours (8 heures maximum par jour), ou la prise en charge du transport d'un de vos proches.

En cas de maladie ou d'accident, une prestation « école à domicile » peut également être mise en place à compter du 14<sup>ème</sup> jour d'absence consécutive de votre enfant, du cours préparatoire à la terminale.

### **VOUS ÊTES AIDANT**


Mutuelle BNP Paribas Assistance vous conseille, et vous accompagne afin de mieux appréhender une situation d'épuisement, de préserver votre santé, votre bien-être.

### **VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOUTIEN AFIN DE FAIRE VALOIR VOS DROITS**

Mutuelle BNP Paribas Assistance est à votre disposition pour vous fournir toute information juridique ou « vie pratique » concernant votre vie privée.

### **VOUS OU L'UN DE VOS PROCHES ÊTES DANS UNE SITUATION DE HANDICAP**

Mutuelle BNP Paribas Assistance vous conseille et vous accompagne afin de vous faciliter la vie au quotidien.



Le service assistance est accessible

**7j/7 et 24h/24**

**09 69 39 01 65**  
(appel non surtaxé)

La Mutuelle du Groupe BNP Paribas, en vous proposant cette prestation comprise dans votre adhésion, souhaite répondre à vos attentes.

Les conditions générales sont disponibles sur votre Espace adhérent, rubrique Mes informations générales, Résumé des prestations de la Mutuelle Assistance.

**IMPORTANT :** les prestations d'assistance seront mises en place et prises en charge seulement après l'accord préalable de Mutuelle BNP Paribas Assistance.